

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**-
Arrondissement de
Forcalquier-
Canton de
Valensole-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 21 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un juin à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY,
Monique HOURS, Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie
PONCE-GASSIER, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

Messieurs Paul AUDAN, Laurent HOTTIER, Thierry LATIL, Pierre LUCAS,
Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean Philippe BARLOTTA à Monsieur Paul AUDAN,
Monsieur Vincent BLACHERE à Madame Nathalie PONCE-GASSIER,
Monsieur Michel BRIFFAUD à Madame Monique HOURS, Monsieur Swen
BUHLER à Monsieur Laurent HOTTIER, Madame Olivia BURLES à
Monsieur Thierry LATIL, Monsieur Jérôme DUPUY à Madame Michèle
COTTRET.

Date de convocation

15 juin 2023

Secrétaire de séance :
Monsieur Pierre LUCAS

OBJET : Fixation du tarif d'une cavurne au cimetière**Rapporteur : Madame Joëlle TEBAR****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 ;

Considérant le projet de la municipalité de construire des cavurnes dans le cimetière de la commune. Tout comme le columbarium la cavurne est destinée à recevoir les cendres d'un défunt et se présente comme une petite cuve creusée dans le sol et recouverte d'un couvercle en granit ou en béton ;

Considérant la demande de particuliers pour bénéficier de cavurnes au sein du cimetière pour une concession de 15, 30 et 50 ans ;

Considérant le devis de la société PFG de Manosque pour installer dans un premier temps 4 cavurnes au sein du cimetière ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération à l'unanimité :

FIXE les tarifs suivants pour la vente de cavurnes :

- Cavurne de 15 ans : 288 €
- Cavurne de 30 ans : 576 €
- Cavurne de 50 ans : 960 €.

PRECISE que les recettes correspondantes seront prévues au chapitre 70 du budget des caveaux lors d'une prochaine décision budgétaire modificative pour l'exercice 2023.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 21 juin 2023

Signé,

Le 21 juin 2023

Publié sur le site internet de la mairie :

Le 22 JUIN 2023



Paul AUDAN

Le secrétaire de séance

Pierre LUCAS